



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

caisse primaire d'assurance maladie

Question écrite n° 4909

## Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le rapport 2010 de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale et plus précisément sur la partie concernant l'indemnisation de l'arrêt maladie dans les caisses de sécurité sociale. En effet, la Cour des comptes remarque que " les conditions, plus favorables, de compensation de la perte de salaire lié à l'arrêt maladie, peuvent expliquer, pour partie, les taux d'absentéisme plus élevés observés dans les caisses de sécurité sociale ". Selon la Cour des comptes, " l'enquête a en effet mis en évidence, le faible nombre de jours perdus au-delà des périodes d'indemnisation à 100 %. Le passage de plein salaire à demi-salaire ou la suppression de la compensation financière se traduisent en effet par une baisse très significative du nombre d'arrêts ". Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre face à ce constat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4909

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5057

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)